

# ASSURER SA MISSION DE SALARIE DESIGNÉ COMPÉTENT EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 3 ANS

## ▶ OBJECTIFS

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS

## 📄 PROGRAMME

Les différents enjeux : humains, financiers, économiques  
Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux  
Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels  
Les différents acteurs, le rôle du Salarié Désigné Compétent  
Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail  
La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action

## 📄 EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat de Salarié Désigné Compétent à l'issue de la formation sous réserve de réussite aux épreuves certificatives et de présence à l'ensemble de la formation

## Qualification des intervenants

- Formateur de formateurs PRAP 2S
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

## 👥 LES POINTS FORTS

- Formation en alternance et certifiante
- Formation centrée sur la pratique avec cas dans l'entreprise
- Analyse et amélioration des pratiques
- Animation ludique et participative

## Organisation de la formation

- ✓ Formation en alternance
- ✓ 3 journées de formation (21 heures)
- ✓ 2 modules (2 jours + 1 jour) avec à minima une journée de travail en intersession
- ✓ Minimum 1 journée de travail intersession

**Public :** Personne désignée par le chef d'entreprise pour assurer la mission de Salarié Désigné Compétent en santé et sécurité au travail

**Prérequis :** Aucun

**Effectif :** 12 stagiaires